



Cdd et prime de précarité

Par **jean9292**, le **27/11/2013 à 20:31**

[smile17]Bonjour

Voilà je suis en cdd et des contrats de 1 mois.mais nous sommt le 27 novembre et toujours pas de contrat es ce normal.

Puis je voudrais savoir si j ai le droit a la prime de précarité car depuis janvier 2013 a aujourd'hui je n ai rien touche et si on me passe en cdi en movembre es ce que je dois toucher cette prime de précarité.

Merci a tous

Par **pseudozut**, le **27/11/2013 à 22:04**

bonsoir,

avez vous eu un CDD pour quel motif jusqu'à quand ?

si pas de cdd signé sous 48 h, vous etes en CDI ;

les primes de précarité sont dues sur les CDD sauf sur le dernier avant le cdi

si votre employeur venait à vous présenter un cdd à signer avec effet rétroactif, refusez de le signer ; vous n'avez pas de période d'essai et etes supposé en CDI

bonne soirée

Par **P.M.**, le **28/11/2013 à 19:30**

Bonjour,

Il faudrait que vous essayez d'être plus explicite et savoir depuis quand le dernier CDD a commencé sans qu'il ne vous ait été transmis...

Pour l'indemnité de précarité, ça dépend du motif de recours des CDD...